

# Grand Poitiers Communauté urbaine

## Le Conseil communautaire en vidéo

### Visionnez ou revisionnez les conseils communautaires précédents

#### En quoi consiste un conseil communautaire d'installation?

Le conseil communautaire d'installation permet l'élection de la présidente ou du président de la communauté urbaine, des vice-présidentes et vice-présidents, et des autres membres du Bureau communautaire. C'est le début du travail des conseillères et conseillers communautaires du mandat 2026-2032.

#### Quand a-t-il lieu ?

Le conseil communautaire d'installation se tient une fois que toutes les conseillères et tous les conseillers ont été élus à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2026. Pour Grand Poitiers, les conseillers communautaires 2026-2032, convoqués par la présidente sortante, se réuniront le 8 avril 2026 à 14h00 au Centre de conférences de Poitiers.

#### Qui préside la séance d'installation du conseil communautaire ?

Le doyen d'âge, c'est-à-dire le membre le plus âgé du Conseil communautaire, assure les missions de président, jusqu'à l'élection de celui-ci.

#### Quelles sont les nouveautés ?

L'assemblée communautaire, qui comptait jusqu'à maintenant 86 membres, en compte désormais 88. Ce nombre est calculé en fonction de la population des communes membres et des règles légales de représentation.

#### Comment se déroulera le conseil d'installation ?

- > Installation des nouveaux élus et élus dans leur fonction de conseillers communautaires
- > Élection de la présidente ou du président
- > Vote de la délibération portant sur la création des postes de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau
- > Élection des vice-présidentes et vice-présidents
- > Élection des autres membres du bureau
- > Lecture de la charte de l'élu local
- > Vote de la délibération portant sur la délégation de pouvoirs du Conseil communautaire au Président/à la Présidente et au Bureau communautaire.

## **GRAND POITIERS**

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

### **HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30